

Le tourisme outre-mer : une mutation nécessaire

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer publie une étude dressant un état des lieux du secteur du tourisme dans les DOM qui clôture une série de publications sur le thème du tourisme.

Emblématique en termes d'image, mais aussi susceptible d'exercer des effets d'entraînement sur les autres secteurs de l'économie, le tourisme occupe une place centrale dans les économies d'outre-mer, avec près de 9 % des effectifs salariés du secteur marchand domien (28 000 salariés), contre 8 % en métropole. Son poids dans les économies est toutefois limité, puisqu'il pèse moins de 5 % de la valeur ajoutée des DOM sur la période 1993-2007.

La fréquentation touristique est en baisse depuis 10 ans, alors que le tourisme mondial ne cesse de progresser. Ce fléchissement de la demande est lié à des facteurs structurels (vieillesse des installations, montée en puissance de destinations concurrentes,...) et conjoncturels (événements climatiques, crise du Chikungunya à La Réunion en 2005 – 2006, conflits sociaux aux Antilles,...).

Conséquences de ces difficultés, de nombreuses structures hôtelières ont fermé au cours de la dernière décennie et la situation financière des entreprises s'est dégradée. Dans ce contexte, on assiste à la montée en puissance de modes d'hébergement alternatifs (location d'appartements ou de villas, hébergement en gîtes...), dont l'essor est favorisé par le développement du tourisme en ligne.

Au delà de l'amélioration de la compétitivité-prix des services touristiques offerts, il est nécessaire pour les départements d'outre-mer de diversifier leur clientèle tout en mettant en avant leurs atouts, naturels et culturels. Ce tourisme, davantage spécialisé, sera de nature à générer de la valeur ajoutée tout en préservant l'environnement exceptionnel des territoires ultramarins.

Pour en savoir plus :

- [Le tourisme outre-mer : une mutation nécessaire](#)
- [Le tourisme à la Guadeloupe](#)
- [Le tourisme en Guyane](#)
- [Le tourisme à La Réunion](#)
- [Le tourisme à la Martinique](#)
- [Le tourisme à Mayotte](#)
- [Le tourisme à St-Pierre-et-Miquelon](#)

L'IEDOM assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, dont la monnaie est l'euro. Établissement public national, il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Les publications de l'IEDOM sont téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr.

Contact presse : COMMUNICATION@iedom-ieom.fr ou par tél.au 01 53 44 85 49